

CERTIBIOCIDÉ

CERTIFICAT INDIVIDUEL À L'UTILISATION PROFESSIONNELLE DE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES



Certificat NUISIBLES

Agréé CERTIBIOCIDÉ
Traitements raisonnés



DATE, DURÉE, LIEU ET COUT

- **Dates** : A définir, nous contacter
- **Durée** : 7h00
- **Coût** : Devis sur demande,
Nous contacter.
- **Lieu** : A définir - MFR du Sénonais à
GRON ou dans votre entreprise

PUBLIC CONCERNÉ, NOMBRE

Tout utilisateur et, ou distributeur de produits
nuisibles en entreprises et collectivités

FINANCEMENT

s'agissant d'une formation obligatoire et
réglementaire, celle-ci n'amène pas droit à une prise
en charge. Consulter cependant votre OPCO.

INTERVENANTS & CONTACTS

Responsable de l'action : M. Claude Chrétien
Suivi administratif : Mme Peggy Belkacem
Intervenant : M. Raphael DODET
(Ingénieur Hydrobiologiste)

Pour toute information, contacter le secrétariat de la
MFR du Sénonais
mfr.gron@mfr.asso.fr
03 86 64 82 82

Complément d'information :

L'action envisagée entre dans l'une des catégories
prévues à l'article L.6313-1 du code du travail, à
savoir : ACTION DE FORMATION

Formations certifiées au répertoire spécifique : Code
de la fiche : RS6442

Certificateur : Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Date d'échéance de l'habilitation : 10/07/2029

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Le Certibiocide est un certificat individuel qui est délivré à une personne physique, obligatoire depuis le 1er Juillet 2015.
- L'arrêté du 9 octobre 2013, précise les conditions d'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur des produits biocides en question.
- Le Certibiocide atteste un niveau de compétences. Il permet d'encadrer l'activité et d'assurer une utilisation et une application des produits plus sûres et plus efficaces de certains produits biocides.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation sur les produits rodenticides, insecticides et les produits de lutte contre d'autres vertébrés,
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement,
- Contribuer à limiter le recours aux produits,
- Assurer une utilisation durable des produits,
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Inscription individuelle à la formation via la plate-forme Certibiocide (<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>)
- après la création obligatoire d'un compte individuel

CONTENU/COMPETENCES

- Connaître la réglementation sur les produits biocides et plus spécifiquement les produits utilisables contre les nuisibles,
- Comprendre les risques liés à l'utilisation de ces produits et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement,
- Contribuer à limiter le recours aux produits de lutte contre les nuisibles en privilégiant des alternatives non chimiques,
- Assurer une utilisation durable des produits dans le cadre d'une activité professionnelle,
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

MODALITÉS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Diffusion et signature de feuilles d'émargement par ½ journée.

Exercices d'évaluations (Quizz, études de situation) en cours de formation,

Bilan de satisfaction « à chaud » en fin de formation.

MODALITÉS D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Test écrit (QCM) en fin de formation.

En cas d'échec au test, une formation de 7 heures sera nécessaire pour obtenir le certificat.